

B. 19/42.



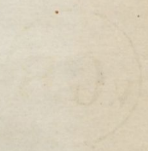
P. 1673



B 1942





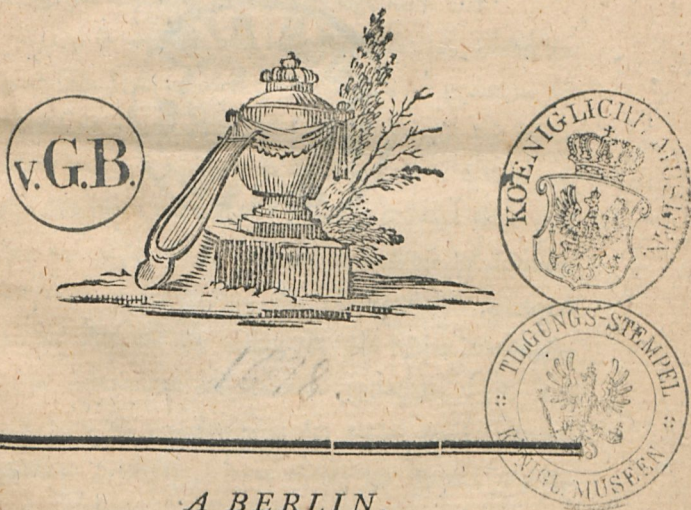




2. b.

ÉLOGE  
DE  
MONSIEUR  
DE JARIGES

GRAND-CHANCELIER ET MINISTRE D'ÉTAT  
DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.



A BERLIN,  
CHEZ GEORGE JACQUES DECKER,  
IMPRIMEUR DU ROI. 1776.





## AVERTISSEMENT.

---

Ce morceau est tiré d'un ouvrage périodique allemand (*Beyträge zu der Juristischen Litteratur in den Preussischen Staaten.*) Mr. \*\*\* Conseiller privé de la Chambre supérieure de Justice à Berlin & qui est déjà connu par d'excellens ouvrages de Poësie, de Morale, de Musique, & de Critique, est l'Auteur de ce Journal approuvé par un privilège immédiat.

„On se propose 1<sup>o</sup>, d'y recueillir les causes importantes & épineuses qui ont été uniformément décidées par les tribunaux de Berlin; ce qui est infiniment propre à guérir bien des sujets de la démangeaison d'intenter des procès, dont ils peuvent selon toutes les règles de la probabilité prévoir la décision.  
„2<sup>o</sup>. On y rassemblera des réflexions sur quelques points difficiles de droit, & des tables criminelles pour déterminer la moralité nationale. 3<sup>o</sup>. Les référendaires y trouveront des règles sures, & des modeles pratiques, pour toutes les espèces d'affaires judiciaires; 4<sup>o</sup>. Ce recueil contiendra encore, l'histoire de la procédure judiciaire dans la marche Électorale depuis Albert I. La biographie des Juris-



„consultes célèbres, ainsi que l'histoire littéraire des  
„Docteurs en Droit des diverses Académies Prussien-  
„nes. 5°. Chaque Province a des droits statutaires  
„que le tems a en grande partie obscurcis; on tâchera  
„de les éclaircir en y joignant des chartres. 6°. On  
„donnera une notice exacte de tous les écrits juridiques  
„publiés par nos libraires, ce qui fournira, pour ainsi  
„dire, une suite d'annales de la Jurisprudence Pruf-  
„sienne. „

Les connoisseurs tant rëgnicoles qu'étrangers, ont  
fait l'accueil le plus distingué à cette production & sou-  
haitent ardemment, que rien n'empêche l'Auteur de  
continuer un ouvrage qui, à l'avantage de présenter  
des objets très-intéressants, réunit encore celui, d'être  
écrit avec beaucoup de goût & de discernement.

---



Philippe Joseph Pandin de JARIGES naquit à Berlin le 13 Novembre 1706. Des documens que l'on conserve dans la famille, prouvent qu'il descendoit d'une maison très ancienne. Son Pere Joseph Pandin de Jariges avoit épousé Marie de Morel native de Metz. Le vrai nom de la famille étoit de Beauregard Pandin, de l'ancienne maison de ce nom peu éloignée de la petite ville de Ruffecq dans le Gouvernement d'Angoumois. Son Ayeul par un échange



qu'il fit avec sa sœur, obtint le fief noble de Jariges près de l'île Jourdain dans le haut Poitou, & c'est de là que vient le changement du nom originaire de Beauregard.

La persécution engagea le pere du jeune de Jariges à quitter le 16 Juillet 1686 sa patrie qu'il avoit servie dès sa jeunesse en qualité de militaire. Il fut Cadet sous Turenne, Aide-major dans le Régiment de Ferrepu & en 1682 Capitaine dans celui de Lafere. Ce fut le Brandebourg qu'il choisit pour le lieu de son refuge (\*). Dès le 8 Octobre 1686 il obtint du Grand Electeur le brevet de Capitaine, & parvint le 17 Novbr. 1704 au grade de Colonel.

Il eut sept enfans; celui dont il s'agit ici, étoit le sixieme. On lui donna une bonne éducation, (\*\*) & son génie se déve-

---

(\*) Edict de 29 Octobr. 1685.

(\*\*) Il fut d'abord placé chez un maître de pension nommé Winkow. Il y fit des progrès si rapides, surtout dans le Latin, qu'il étoit toujours le premier de sa classe, & trouvoit encore assez de tems pour faire l'ouvrage de ceux de ses Camarades dont l'esprit étoit lent & tardif.



loppa extrêmement à mesure qu'il avança en âge. Après avoir fréquenté pendant un an & demi le collège de Joachim, avec une application (\*) propre à servir de puissant aiguillon aux jeunes gens qui se consacrent aux études, il se rendit à Halle, où il fut inscrit comme étudiant en droit le 21 Mars sous le Décanat de Gundling. Il entendit de préférence le célèbre

## A 4

(\*) Voici le témoignage que lui donna le Professeur & Recteur Muzel pere du célèbre Médecin dont Berlin s'honore aujourd'hui.

*Philippus Josephus de Jariges, Berolinensis, annum & medium nobis operam dedit; quo tempore ostendit, natalium claritate se non contentum fore, sed eruditionis quoque splendorem nomini additurum. Quocirca ingenium, quod ei natura docile benigniter largita est, in cultu non sivit obsolescere; sed disciplinis ingenuis excoluit, & brevi tempore profectus, quos ex privatis scholis non penitendos offerebat, sic auxit, ut cum studiis humanitatis, academicas lectiones conjungere possit. Studiis litterarum, morum quoque probitatem addidit, atque ceteras omnes partes, quas in discipulo requisivimus, cumulate explevit. Discedentem igitur ex nostris subseiliis felicibus omnibus prosequimur, optamusque ut, quod ei restat curriculum, feliciter conficiat, & uti militari gloria, nomen, generosissimus pater, sic filius eruditionis laude exornet. Berolini 20 Oct. 1722.*  
*Muzelius, regii Gymnasii Prof. & h. t. Prorektor.*

Thomafius (\*). Sa carrière académique étant terminée, il revint à Berlin, & obtint le 21 Avril 1727 la place de Conseiller & de Juge criminel. Peu après il fit choix d'une compagne aimable; c'étoit Madlle. Marie Vignoles qu'il épousa le 9 May 1728. Les charmes de la figure & les agrémens de l'esprit furent toute sa dot. Quelque bornée que fut d'abord leur fortune, elle n'altéra cependant en rien la douceur de l'union de cet heureux couple qui donna le jour à sept filles & à deux fils.

Mr. de Jariges s'éleva de dignité en dignité. Voici l'ordre des différentes charges qu'il remplit. Le 28 Avril 1729 il fut nommé Directeur de la Maison de Refuge; le 7 Juillet de la même année, Conseiller au département François de Révision; le 11 Fevr. 1735 Jussicier du Collège supérieur de Médecine, & le 27 Septembre il fut fait Conseiller à la Justice supé-

---

(\*) Il s'appliqua avec une si prodigieuse contention pendant les trois années qu'il fut à Halle, que ses amis craignirent plus d'une fois qu'il n'abrégât ses jours.



rieure François & au grand Consistoire François; le 9 Septembre 1740 il devint Directeur de la Justice supérieure François; le 4 Juin 1748 il fut placé comme Conseiller privé au Tribunal, & obtint le 13 Novembre de la même année la seconde Présidence à la Chambre de Justice. Sa Majesté l'éleva le 29 Octobre 1755 à la dignité de Grand-Chancelier & de Ministre d'État (\*).

Mr. de Jariges possédoit en qualité de Jurisconsulte une connoissance fort étendue de la

A 5

(\*) *Friederich König in Preussen &c. &c.*

*Unsern &c. Nachdem Wir nach erfolgtem Absterben Unsers Großkanzlers Ehrh. von Cocceji gnädigst resolviret und gut gefunden, an dessen Stelle den zeitherigen Hof- und Cammergerichts - Präsidenten von Jariges zum Großkanzler Unsers Königreichs und übrigen Provinzien, wie auch zu Unserm geheimten Etats - Ministre zu ernennen, und Ihm in ersterer Qualität die Direction des Justitzwesens in Unserm Königreich und übrigen sämtlichen Landen auf eben den Fuß, und mit eben den Prærogativen, wie selbige der verstorbene Freyherr von Cocceji gehabt, zu conferiren, als fügen Wir Euch solches hiermit zu wissen, um Euch gebührend darnach zu achten. Sind &c. Geben Berlin, den 29 Octobr. 1755.*

*Friederich.*

*v. Podewils v. Finkenstein.*



théorie du Droit. Cette connoissance n'étoit pas chez lui l'ouvrage de la mémoire, mais le fruit de ses propres méditations. Il déployoit plus d'habilité encore dans l'application des principes aux affaires. Alliant beaucoup de facilité dans le travail à un jugement toujours sur, il suivoit le chemin battu que tant d'autres perdent de vue, en se laissant égarer par des idées accessoires, ou en s'embarassant dans les détours tortueux du doute & de l'indécision. Il servit de conseil à plusieurs familles. Ce fut en cette qualité qu'il composa des défenses pour Mr. Adam Otto de Viereck dans la discussion que ce Ministre eut à soutenir en 1735 à Sonnenburg devant la Régence de l'Ordre, contre Mr. le Capitaine Chrétien George de Winterfeld.

La Chambre Criminelle de Justice fut requise en 1736 de donner son avis sur les articles de la Constitution Caroline qui paroissant obscurs, demandoient qu'on les éclaircit, afin de pouvoir déterminer plus sûrement les peines, & couper court par là aux abus qui résultoient de

l'arbitraire avec lequel on les infligeoit; ce fut encore Mr. de Jariges qui travailla les articles 116, 117, 118. Ces morceaux, qui déposent en faveur de sa grande pénétration, fournissent en même tems la preuve de l'application la plus heureuse de la Logique au droit positif (\*).

Mr. de Jariges manquoit rarement dans les décisions le vrai point de vue d'une affaire, & réduisoit aux principes les plus simples les raisons de prononcer ou de douter. Aussi toutes les sentences qu'il a dictées dans les divers tribunaux dont il fut membre, passoient-elles pour des Chefs-d'œuvres en leurs genres.

Des qualités aussi distinguées lui gagnèrent la confiance des Chefs des Départemens dans lesquels il travailla. Le Grand-Chancelier de Cocceji l'employa dans les affaires les plus délicates, & particulièrement dans l'importante commission nommée pour la Réforme de la Justice qui

---

(\*) On trouve dans le nouveau droit controversé de Behmer obs. 70 une petite piece latine de Mr. de J. sur les *nullis des sentences.*



commença en Juin 1747 ses opérations en Pomeranie. A peine ce Ministre sentit-il ses forces diminuer qu'il se déchargea sur lui d'une partie de ses fonctions, & que le désignant en quelque sorte pour son Successeur, il déclara qu'il étoit seul capable de maintenir les arrangemens qu'on avoit pris, & de remplir les gracieuses intentions du Monarque; & certes on peut dire, que Mr. de Jariges ne sembloit respirer que pour se rendre digne de l'approbation de son Maître.

Dans le choix qu'il étoit appelé à faire comme Grand-Chancelier de personnes propres à être employées, il possédoit supérieurement l'art si difficile, de démêler & d'apprécier les talens. Des sujets indignes auroient vainement essayé de surprendre sa bienveillance; le mérite réel au contraire (\*) pouvoit compter qu'il seroit récom-

---

(\*) C'est à Mr. de J. que la Chambre de Justice doit le digne Président qui est à sa tête. Bien des personnes se rappellent encore le cas infini que le Grand Chancelier faisoit des talens supérieurs & de la probité de Mr. de Rebeur; l'amitié vrai-



pensé, soit par l'avancement, soit par quelque autre encouragement; ressorts qui content si peu aux gens en place, & qui donnent cependant de nouvelles forces à l'amour du devoir! Il se peut que des recommandations particulières aient quelque fois surpris son choix, mais aussitôt qu'il s'en appercevoit, la bonté naturelle de son cœur en souffroit. C'est cette bonté qui lui inspiroit de l'indulgence pour les fautes qui ne tiennent qu'à l'humanité, & de l'aversion pour les intrigues si communes de la calomnie contre l'innocence. La malice, l'infidélité, la fraude s'attiroient sa haine la plus décidée; il ne refusoit pas cependant d'entendre les coupables. Sa maison étoit ouverte à quiconque demandoit justice, ou se plaignoit d'être lésé (\*)

---

ment paternelle qu'il lui témoignoit, & la chaleur avec laquelle il parloit souvent des services qu'il étoit assuré que ce Jurisconsulte philosophe rendroit un jour à l'Etat.

(\*) Il blamoit hautement ce qu'on lui racontoit de certains païs dont les gens en place, soit par air, soit pour paroître fort occupés, imitent les petits Despotés Asiatiques & se rendent inaccessibles comme eux. Il voyoit même de grands abus

---

Comme Chef il favoit conduire la machine entière fans s'appesantir trop sur les détails. Naturellement Philosophe, & rompu dans l'art d'abstraire, il s'étoit rendu propre cette qualité des génies transcendants. La précision, la force, la clarté des rapports qu'il fesoit au Roi, & les Règlemens qu'il a faits comme Grand-Chancelier en font foi. Sans parler du Manuscript du Code revu qui a pourtant été achevé sous lui, il auroit infiniment plus fait encore, si l'affoiblissement de sa santé ne l'en eut empêché. Son zèle pour l'état & pour son Maître étoit inaltérable; la confiance & l'approbation dont ce grand Prince l'honoroit, sembloit au milieu de ses infirmités rendre à son ame sa première vigueur. Sa Majesté s'entretint souvent avec lui. A peine le flambeau de la guerre fut il éteint, que ce Monarque rappelant Themis effrayée en combla le premier Ministre de nouveaux bienfaits.

---

naître de cette conduite, puisque les subalternes sachant que leurs Chefs sont inabordables, peuvent en prendre occasion de se relâcher de leur devoir.



Mr. de Jariges obtint le 20 Mars 1763 une augmentation d'appointemens (\*), & peu après le 23 Juillet une prébende(\*\*) qu'il résigna en 1764

(\*) *Mein lieber Grosskanzler und Etatsministre von Jariges. Ich mache Euch hiedurch bekannt, das ich, um Euch Meine besondere Zufriedenheit über Euren Mir bekannten Diensteifer an den Tag zu legen, diejenigen ein tausend Reichthaler jährliche Pension, so der Graf von Reder zu Oppeln zeither genossen, Euch in Gnaden conferiret und dem Etatsministre v. Schlabrendorff das Nethige dieserhalb zu veranlassen befohlen habe. Ich bin Euer wohl affectionirter König.*

Schweidnitz den 20 März

Friederich.

1763.

(\*\*) *Mein lieber Grosskanzler v. Jariges. Nachdem Ich aus gnädiger Gesinnung gegen Euch und wegen Eurer allemal bezeigten integrité, auch bezeigten Eifer und Application, das von Mir eingerichtete Justitzwesen und Verfassung in allen Meinen Provinzien, nach allem Euren Vermögen aufrecht zu erhalten und noch weiter zu verbessern, resolviret habe, Euch eine Marque Meiner gnädigsten Erkantlichkeit deshalb dadurch zu geben, das bey der Gelegenheit, da Mir eine vacant gewordene Stelle, inter majores non residentes bey dem Magdeburgischen Dohm-Capitul angezeigt worden, Ich Euch solche aus eigener Bewegung solchergestalt conferiret habe, wie ihr solches aus der anliegenden Abschrift der deshalb an das Departement der geistlichen Affairen ergangenen Ordre mit mehrerem ershen werdet; als mache Ich Euch solches bekannte, damit Ihr Eure mesures deshalb nehmen künnet; und wird es*

pour 8000 écus, sous la gracieuse approbation du Roi, au Prince Jean George d'Anhalt Dessau Mr. de J. fut mandé à Sans-Souci durant l'été de 1766; quelques jours après son retour, il trouva le soir sur sa table une magnifique tabatiere d'or émaillé, enrichie de brillants & remplie de tabac rappé, avec ce billet: »Comme on fait que son  
 »Excellence aime le bon tabac rappé, on Lui  
 »propose d'en prendre de cette tabatiere qui Lui  
 »vient de bonne part.» Il s'informa d'abord inutilement de qui étoit ce bijou, lorsqu'il apprit enfin, qu'il venoit d'un main Royale. La Lettre de remerciement qu'il écrivit, témoigne combien son ame fut sensible à cette marque de bonté que lui donnoit son Souverain (\*).

---

*Mir übrigens lieb seyn, wann Ich Gelegenheit finden werde,  
 Euch weiter zu bezeigen, das Ich bin Euer wohl affectionirter  
 König*

*Potsdam*

*Friederich.*

*den 23 July 1763.*

*An den Groszcantler und Etatsministre von Jariges.*

(\*) Malgré l'extrême surprise que me causa hier au soir la vue d'une magnifique tabatiere sur ma table, je fus d'abord convaincu qu'elle ne pouvoit me venir que de la part du Roi



Mr. de Jariges n'étoit pas seulement Juris-consulte. Il étoit Savant, & bon connoisseur en Littérature. Son file soit en latin, soit en allemand, étoit aisé & coulant. Il avoit fait pour son usage, des remarques sur la langue Allemande qui founiroient un volume. Son esprit lumineux trouvant dans la philosophie d'utiles directions, il s'attacha à cette Science & en fit son objet favori. Il suivoit les principes de Wolf qu'il avoit étudiés pendant plusieurs années (\*) & en fesoit la matiere des entretiens

---

mon maitre. Il est impossible d'exprimer ce qu'a senti dans cette occasion un cœur qui a été enthousiasmé pour Votre Majesté, bien des années avant que d'en être connu. Vous jugerés par là, Sire, des sentimens qu'ont excité les graces & les bienfaits dont Vous me comblés, que ne puis-je les mériter!

Réponse.

J'ai reçu Votre lettre du 8 de ce mois, & Je suis sensible à la gratitude que vous m'y témoignés de la tabatiere que Je vous ai envoyée. Sur ce Je prie Dieu qu'il Vous ait en sa sainte & digne garde,

à Potsdam

*Frédéric.*

ce 9 d'Août 1766.

(\*) L'Exemplaire des grands Ouvrages Latins de Wolf que possédoit Mr. de J. est enrichi de plusieurs remarques qu'il

B

qu'il avoit avec des Gens de Lettres, avec ses amis, quelquefois même avec des personnes qui ne goutoient pas ces opinions. Après Wolf, il lisoit avec un singulier plaisir les ouvrages de Reimarus, les nuits de Young & l'histoire de Charles Quint par Robertson.

L'Académie des Sciences agrégea Mr. de Jariges au nombre de ses membres le 31 Octobre 1731 sous la Vice-Présidence de Mr. de Jablonsky. Il procura par ses conseils & par le crédit de ses amis plusieurs avantages à cette société, entre autres le fond important du débit des Almanacs, entreprise qui sous la direction du Ministre d'Etat Mr. de Viereck parvint au degré de perfection que l'Académie avoit souhaité dès le commencement (\*). Mr. de Jariges étoit en même tems Secrétaire, mais les dé-

---

avoit faites en le lisant; la partie du droit naturel en particulier en est toute remplie.

(\*) Cette entreprise a fait encore des progrès très considérables, depuis que Sa Majesté en a chargé quelques Académiciens,



voirs de ses divers emplois ne lui permettant pas de remplir ce poste aussi bien qu'il le désireroit, Mr. le Conseiller privé Formey s'en chargea le 6 Juin 1746, le jour même où Mr. de Maupertuis fut installé Président. Enfin Mr. de Jariges résigna entièrement sa place en Avril 1748, comme il paroît par l'obligeante lettre que lui écrivit le Président (\*).

De toutes les pieces que Mr. de Jariges a lues dans les Assemblées de l'Académie, il ne

B 2

(\*)

De Berlin le 16 Avril 1748.

Monsieur,

Ayant rendu compte au Roi de la disposition où vous étiez de vous démettre du Secrétariat de l'Académie, & du désir où étoit l'Académie de vous donner dans cette occasion quelque marque de la reconnoissance qu'elle vous doit pour les services que vous lui avés rendus: Sa Majesté a approuvé votre vétérançe & que l'Académie vous conservât une pension de cent cinquante ecus. Quoique nous ne soyons plus en droit de rien exiger de vous, nous espérons cependant profiter toujours de vos lumieres & de votre présence, autant que vos occupations le permettront. J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait attachement

Mr.

votre &c.  
Maupertuis.

s'en trouve que deux dans les mémoires imprimés. Elles roulent sur *l'examen du Spinosisme & des objections de Bayle contre ce système* (\*). Avec quelle force Mr. de Jariges n'y approfondit-il pas les matieres les plus abstruses & les plus compliquées de la Philosophie. Avec quelle solidité n'y développe-t-il pas le tissu subtil des erreurs de Spinoza! Il a beaucoup de part encore à deux petites pieces dont l'une, *Lettre d'un ami de Leide à un ami d'Amsterdam sur l'exposé des motifs qui ont obligé le Roi de Prusse à prévenir les desseins de la Cour de Vienne*, parut pendant la guerre (\*\*), & l'autre *réflexions philosophiques & historiques d'un Jurisconsulte, adressées à son Ami à Turin, sur l'ordre de la procédure & sur les décisions arbitraires & im-*

---

(\*) V. Histoire de l'Académie royale des sciences & des belles lettres de Berlin 1745 Tom. I. p. 121-141, 1746 Tom. II. p. 295-316.

(\*\*) Cette lettre dont Mr. le C. P. de M\*\*\* est l'auteur a été suivie de quatre autres également écrites avec autant de solidité que d'agrement.



*médiates du Souverain* fut imprimée en 1765 chez Decker à Berlin (\*).

Le témoignage des personnes qui ont vécu dans d'étroites relations avec Mr. de Jariges achévera de donner l'idée de son caractère. Il avoit de la Religion. Fortifié par elle, il fut en état de soutenir les plus grands revers sans en être ébranlé, & de jouir, sans s'oublier, des faveurs que la fortune lui prodigua. Ses parens ne lui laissèrent aucun bien à leur mort, & sa femme ne lui avoit apporté que du mérite. Il perdit cette tendre Eponse & plusieurs de ses enfans. Son plus intime ami le Conseiller privé Eichel mourut le 3 Fevrier 1768, & par son testament lui laissa un héritage considérable. Cette succession inattendue ne changea en rien, ni sa façon de penser, ni le ton de décence sur lequel sa maison étoit montée. Il aimoit à se

B 3

---

(\*) Cette dernière, qui mériteroit d'être plus connue, a été traduite en allemand.

rappeller les états par lesquels il avoit passé, & témoignoit hautement la sensibilité la plus vive pour les biens qu'il avoit reçus de la Providence.

Mr. de Jariges étoit plein d'humanité: fort éloigné de ce sot orgueil qui du faite des honneurs méconnoit ses anciens amis; il accueilloit les siens avec la même chaleur, & les mêmes sentimens qu'il avoit eus autrefois pour eux; il se fesoit même un plaisir, plaisir vraiment céleste, de contribuer à leur bonheur. Il connoissoit trop bien les vicissitudes de la fortune, pour regarder avec mépris ceux qu'il avoit laissés derriere lui. Combien de fois ne lui a-t-on pas entendu dire, que les postes honorables ne sont pas toujours une preuve de mérite, puisqu'on ne les doit souvent qu'aux circonstances, qu'à de puissantes protections, ou à d'artificieuses cabales, mais qu'il n'y a de réellement estimable, que les qualités personnelles que le public éclairé peut seul apprécier & juger.



Il feisoit un cas infini de la franchise, & dé-  
testoit la dissimulation & tout ce qui est  
une gêne dans la société. Rarement paroîs-  
soit-il à la cour, hors les cas où des ordres  
supérieurs & certaines solemnités l'y appel-  
loient (\*).

Les hommes les plus respectables ne sont pas  
exempt de certains défauts de tempérament. On  
peut mettre de ce nombre l'extrême prompti-  
tude de Mr. de Jariges dont sa sensibilité & sa  
vivacité naturelle étoient sans doute la source.  
C'est de là que venoit encore la sincérité avec  
laquelle il s'exprimoit, & qui peut-être n'étoit  
pas toujours de saison, ainsi que l'enthousiasme  
auquel il se laissoit entraîner pour quelques opi-

## B 4

---

(\*) Il plaisantoit même quelquefois fort agréablement sur  
ces gens qui semblent persuadés que leur présence est absolument  
nécessaire à toutes les fêtes & à tous les plaisirs. Pour lui,  
après avoir donné la plus grande partie de la journée aux occu-  
pations de sa charge, il se délectoit à passer les soirées avec  
quelques gens de lettres dont la conversation lui servoit de dé-  
lassement & de récréation.

nions philosophiques. Il n'étoit pas en son pouvoir de se déguiser lorsqu'il étoit mécontent de quelqu'un; ajoutons pourtant qu'il en revenoit sans peine, dès qu'on lui présentoit de bonnes raisons. C'est ainsi que les ombres rehaussent la lumière d'un tableau.

Un corps foible qu'habite une ame active & sensible, ne sauroit se promettre de pousser fort loin sa carrière, quelque attention qu'il apporte à son régime. La santé de Mr. de Jari-ges commença à s'affoiblir sensiblement au retour de la visite qu'il fit en Août 1759 de la Régence de Magdebourg à laquelle il laissa le 14 Novembre de la même année ses observations qui roulent sur quarante sept articles. Il eut en 1763 une violente maladie & depuis ce moment ses forces diminuerent de jour en jour. Il fit en 1769 son testament par lequel il nomma pour Exécuteurs de ses volontés Messieurs les Conseillers Privés Germershausen & Kœnen, dont les lumières & la droiture avoient depuis long-tems acquis toute son estime.



Il mourut le 7 Novembre 1770 & fut inhumé le jour même de sa naissance. Les regrets que sa Majesté daigna donner à sa perte (\*) feront assurément toujours son plus bel éloge. L'Etat perdit en lui un zélé Patriote & un Mi-

---

(\*) Lettre du Roi à Madame de Seelen née de Jariges à Berlin. (Gazette littéraire de Berlin, Feuille CCCXLVII. 1770.)

Je suis très-touché de la mort de mon Grand-Chancelier Votre Pere. Ses talens, sa droiture & ses autres qualités personnelles lui avoient concilié toute ma confiance. Je connoissois le prix de son mérite, & sa memoire me fera toujours précieuse. Tous les patriotes donnent les regrets les plus sincères à sa perte; & je souhaite que cette distinction, jointe à tous les motifs que Votre pieté Vous fournira, apporte quelque adoucissement à Votre douleur filiale. Au reste Vous pouvez être persuadée que je ne manquerai pas dans l'occasion de Vous faire éprouver quelques effets de cette bienveillance dont j'honorois Votre pere; & en attendant, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Potsdam le 10 Nov. 1770.

*Frédéric.*

à la Dame de Seelen née de Jariges  
à Berlin.

nifre laborieux; ses amis & ceux qui lui étoient attachés, le pleurerent; l'envie même n'osa lui contester la gloire d'avoir dignement fourni sa carrière.











Ka 608

f

**ULB Halle** 3  
004 957 911



mi





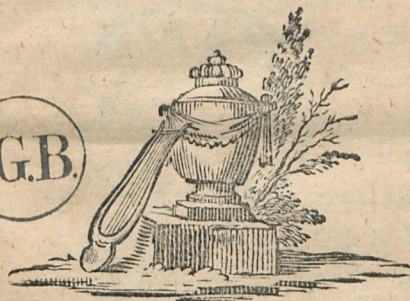




2.6.

ÉLOGE  
DE  
MONSIEUR  
DE JARIGES

GRAND-CHANCELIER ET MINISTRE D'ÉTAT  
DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.



A BERLIN,

CHEZ GEORGE JACQUES DECKER,  
IMPRIMEUR DU ROI. 1776.